



Crédit immobilier : Quelles sont les solutions pour faire baisser son coût ?



© adobestock

Compte tenu de l'actualité favorable sur les taux immobiliers et l'assurance emprunteur, ce confinement est le bon moment pour renégocier tous les aspects de votre crédit, soit en cherchant le taux le plus bas, soit en changeant l'assurance de son prêt. Le point avec le courtier [CREDIXIA](#).

Confinement Acte 2... Et si vous en profitez pour vous pencher sur votre crédit immobilier ? Si ce second confinement est source d'angoisse ou de questionnement pour de nombreux emprunteurs, le courtier [CREDIXIA](#) propose de l'appréhender différemment en réalisant des économies sur leur crédit immobilier.

Rachetez votre crédit immobilier

Avec la faiblesse des taux observée, le mois de novembre appelle à la renégociation de son crédit immobilier. CREDIXIA conseille aux emprunteurs de réaliser une première démarche auprès de la banque dans laquelle ils ont contracté le prêt, si celle-ci accepte, elle éditera alors un avenant au contrat qui stipulera une baisse du taux d'intérêt ainsi que les nouvelles conditions de remboursement. Si la banque refuse de recalculer le taux, il est conseillé de faire appel à un courtier immobilier. Le courtier va étudier le dossier et contacter les banques partenaires auprès desquelles il a une certaine légitimité pour les convaincre de racheter le crédit de son client. Le courtier agit toujours dans le but de vous trouver le meilleur taux d'intérêt. Il tentera de convaincre la banque, dont l'offre est la plus intéressante, de racheter le crédit.

Renégociez votre assurance emprunteur

Comme vous l'avez compris, l'amendement de la loi dite « ASAP » (Accélération et Simplification de l'Action Publique) concernant l'assurance emprunteur qui permettait de résilier son contrat à tout moment a été refusée

[Visualiser l'article](#)

en commission mixte paritaire. Les assurés bénéficient néanmoins d'une alternative qui consiste à obliger les banques à informer les emprunteurs de l'approche de la date d'anniversaire du contrat. Cette alternative offre aux assurés une transparence qui leur permet de résilier leur contrat s'ils le souhaitent, le but est de palier aux abus des banques et leur manque de communication à ce niveau. Avec la baisse des taux d'intérêt, le coût d'une assurance emprunteur représente une part de plus en plus importante dans le coût total d'une crédit immobilier (jusqu'à 40%). Changer d'assurance peut permettre de faire de grosses économies sur toute la durée d'un crédit immobilier, et quasiment tous les profils ont intérêt à faire une démarche pour calculer le gain obtenu en changeant d'assurance. Il est donc important comparer les prix avant de décider de changer d'assurance.